

Lettre ouverte aux Commissaires européens Věra Jourová et Didier Reynders

Mesdames et Messieurs les Commissaires européens, le notariat européen vous adresse toutes ses félicitations pour votre investiture et vous adresse ses meilleurs vœux de succès.

Le notariat européen est représenté à Bruxelles depuis 1993. Force constante de propositions et de soutien de la bonne application du droit de l'Union européenne, il est heureux d'avoir pu œuvrer avec vos prédécesseurs notamment pour l'élaboration des règlements et directives relatifs aux successions internationales, à la circulation des documents publics, à la lutte anti-blanchiment, à la reconnaissance des effets patrimoniaux des régimes matrimoniaux et des partenariats enregistrés, au droit des sociétés. Notre place était ici, il est de notre rôle, en tant que praticiens au service des familles, des entrepreneurs, des collectivités, de partager notre expérience, nos retours du terrain et ensuite de faire en sorte que la règle de droit soit la mieux appliquée possible.

Par le biais de cofinancements européens, le notariat européen a pu, entre autre, organiser des formations transfrontalières sur les législations de l'Union, développer des sites internet d'information, tenir de nombreux ateliers d'échange de bonnes pratiques et mettre en place l'interconnexion européenne des registres testamentaires. Ces cofinancements ont permis d'améliorer la pratique notariale et de fournir un meilleur accompagnement juridique des citoyens.

Nous tenons à remercier ici vos prédécesseurs. Aujourd'hui, nous souhaitons pouvoir continuer, avec vous, dans le même esprit de confiance, cette bonne coopération au service de tous les usagers du droit.

Pour cette nouvelle mandature, nous aimerions avoir l'audace ensemble avec tous les acteurs concernés, de nous saisir du sujet de la protection des majeurs vulnérables. De plus en plus de citoyens européens, par le grand âge ou par la maladie, ne sont plus en mesure d'exprimer clairement leur volonté et vivent ou ont des intérêts dans plusieurs pays. Les régimes de protection ne sont pas systématiquement reconnus et une personne placée sous un régime de protection dans un Etat membre devrait être protégée dans tous les Etats membres.

Ce sujet ne devrait pas être emporté par des considérations politiques. Il peut être traité pendant cette mandature. Cinq années, c'est le temps nécessaire à la Commission européenne pour dialoguer avec toutes les parties prenantes, rédiger une proposition, la négocier avec le Parlement européen et le Conseil et enfin l'adopter. Vous pouvez compter sur notre appui pour y parvenir. Celui d'une profession notariale responsable et engagée, rouage essentiel de notre système de droit continental partie intégrante de notre culture européenne.

Pierre-Luc Vogel
Président du CNUE

Open letter to European Commissioners Věra Jourová and Didier Reynders

Ladies and Gentlemen, the European notariat congratulates you on your nomination as European Commissioners and extends to you its best wishes for success.

The European notariat has been represented in Brussels since 1993. As a constant force of proposals and support for the proper application of European Union law, it is pleased to have been able to work with your predecessors, in particular on the drafting of regulations and directives on international successions, the circulation of public documents, the fight against money laundering, the recognition of the property consequences of matrimonial property regimes and registered partnerships, and company law. Our place was here, it is our role, as practitioners serving families, businesspeople, communities, to share our experience, our first-hand feedback and then to ensure that the rule of law is applied as effectively as possible.

Through European co-funding, the European notariat has been able, among other things, to organise cross-border training courses on EU legislation, develop information websites, hold many workshops to exchange best practices and set up the European interconnection of registers of wills. This co-funding has made it possible to improve notarial practice and provide better legal support for citizens.

We would like to thank your predecessors. Today, we wish to be able to continue this good cooperation, with you and in the same spirit of trust, at the service of all users of the law.

For this new legislature, we would like to have the courage, together with all the actors concerned, to take up the subject of the protection of vulnerable adults. More and more European citizens, due to old age or illness, are no longer able to express their will clearly and live or have interests in several countries. Protection regimes are not systematically recognised and a person placed under a protection regime in one Member State should be protected in all Member States.

This subject should not be overshadowed by political considerations. It can be addressed during this legislature. Five years is the time needed for the European Commission to engage with all stakeholders, draft a proposal, negotiate it with the European Parliament and the Council and finally adopt it. You can count on our support to achieve this. The support of a responsible and committed notarial profession, an essential cog in our continental legal system and an integral part of our European culture.

Pierre-Luc Vogel
CNUE President